

LES CLOCHES

En 1752 « la cloche d'Autigny pèse quatre cens six livres juste- A Neufchâteau ce dix-neuf octobre 1752 ».

Mais cette cloche s'étant trouvée fendue et hors d'usage une supplique a été adressée pour obtenir l'autorisation de la refondre et même d'en augmenter le poids.

«Monseigneur,

Monseigneur le chancelier intendant de justice police et finances de Lorraine et Barrois supplie très humblement le syndic, maire, habitants et communauté d'Autigny-la-Tour.

Disants qu'il y a environ un an que la cloche de leur église s'estant trouvée fendue et hors d'état de pouvoir plus servir, ils eurent l'honneur de se retirer vers votre excellence pour être autorisé d'elle à traiter pour la refonte et même d'en augmenter le poid ; cette permission leur ayant été accordée, les traités en ont été faits à la participation et en présence de Monsieur SALLET votre subdélégué au département de Neufchâteau duquel dépend Autigny-la-Tour sçavoir pour les fondeurs à la somme de cent trente livres, monture, ferrement et battan à la somme de 42 livres et à celle de 474 livres 2 sols pour la fourniture du métal..... dont on demande aux suppliants le paiement et comme ils n'ont d'autres ressources pour s'en acquitter qu'en prenant cet argent entre les mains du receveur particulier de la maîtrise des eaux et forêts du dit Neufchâteau où l'en a été remis provenant de plusieurs ventes, c'est pourquoy ils ont l'honneur de recourir à votre autorité.

Ce considéré Monseigneur et veu les dits traités cy joints autoriser les suppliants à toucher des mains du receveur de la maîtrise particulière du dit Neuchâteau la dite somme de six cents soixante et quatorze livres deux sols pour être employée au paiement en acquit des dits traités et votre grandeur leur fera grâce et justice. /C. GALAND, syndic – F. LAVIRON, maire»

Cette supplique a certainement été adressée après que la délibération suivante a été prise.

«Cejourd'hui sixième octobre mil-sept-cent-cinquante-deux la communauté d'Autigny-La-Tour étant assemblée en corps à la manière ordinaire pour délibérer de leurs affaires communs ont resous d'un consentement et d'une voies unanimes en conséquence du marché qui a été fait avec les Sieurs BURELS et HANRIOT fondeurs pour la refonte de la cloche ; laquelle dite cloche ayant été fondue par les dits susnommés lesquels fondeurs s'oblige de la refondre une seconde fois suivant les closes et conditions du marché fait par devant Monsieur SALLET subdélégué à Neufchâteau, laquelle seconde refonte se fera à Champigneulle (dans la Haute-Marne) et la dite communauté s'oblige de conduire la dite cloche et le métal qui appartient à la dite communauté restant de la fonte de la dite cloche. Les dits Sieurs BURELS et HANRIOT s'oblige de la rendre au même poids autant que faire se pourra et au cas qu'elle pèse moins les dits fondateurs en tiendront état à la communauté au prix du marchand et que si au contraire elle pèse plus, la dite communauté, elle payera au dit fondeurs au prix du dit marchand et bien entendu que la dite cloche sera pesée à Neufchâteau et le restant du métal sera pesé aussi séparément avant que d'en faire la conduite au dit Champigneulles. Les dits fondeurs s'oblige de rendre la dite cloche et le restant du métal au même poids, à l'exception de 18 livres de métal pour le déchet sans que les dits fondeurs puissent prétendre aucune rétribution pour la dite seconde refonte.....

Fait double à Autigny..... et les habitants ont signé ».

En 1778, on demande la fonte de deux cloches : la grosse devait avoir 1000 livres et l'autre 750. Ce qui n'a pas eu lieu puisqu'en 1782 les habitants font ressortir la nécessité d'avoir trois cloches au lieu d'une.

« Cejourd'hui 3 mars 1782, Nous maire, syndic, habitants et communauté d'Autigny-la-Tour étant assemblés à la maison vicariale à l'issue de l'audition des comptes de la fabrique nous avons délibérés de voix unanime de nous procurer trois cloches, n'en ayant qu'une d'environ 400 de métal et ayant 1/3 environ de nous qui ne l'entendent point sonner, comme nous aurons dans les coffres à la Saint-Jean prochaine environ 7 à 800 livres que dans 2 ans nous parviendrons à vendre une partie de notre ¼ en réserve qui a 24 ans de recrue et que Messieurs le directeurs et fabricien de la fabrique consentent à ce qu'il soit pris annuellement

pendant 12 ans la somme de 100 livres vu les ressources de la fabrique, nous emprunterons une somme d'environ 2.000 livres pour acheter le métal nécessaire pour former une sonnerie d'environ 16 à 1700 pesant..... et le tout sous le bon plaisir de Monseigneur l'intendant suppliant Monsieur ROUYER subdélégué d'en obtenir l'autorisation ». Suivent 27 signatures.

Nous ignorons si cette décision a été mise à exécution, mais l'inscription que porte la grosse des cloches actuelles nous dit que celles-ci ont été fondues en 1826.

« Nous avons été fondues à Robécourt en 1826 et bénites par COLLENOT..... ».

Et c'est pour cette circonstance que la lettre suivante a été adressée par les habitants à Monsieur CLERMONT TONNERRE, ancien habitant d'Autigny émigré et à cette époque ministre de la guerre¹.

« Les habitants d'Autigny se rappellent toujours avec un plaisir mêlé d'orgueil que votre excellence a passé au milieu d'eux les premières années de sa jeunesse, la bonté que vous leur montriez alors, bonté que vous avez dit-on conservé près du trône, les enhardit aujourd'hui dans la demande qu'ils ont l'honneur de vous adresser. Quelques tems d'économie nous ont mis en situation de réparer l'église que dans des tems de malheur votre excellence a vue presque en ruine, de nouvelles cloches même doivent bientôt être placées l'usage veut qu'elles soient présentées sous les auspices de personnes pieuses et chéries. Dans cette circonstance solennelle pour nous, oserons-nous Monseigneur prier votre excellence de nous permettre de joindre son nom à celui de Madame la Comtesse Hyacinthe de GONDRECOURT qui nous a si souvent prodigué secours exemples et consolations.

Si notre demande est accueillie par votre excellence il nous semblera toujours entendre votre voix se mêler aux sons qui nous appelleront à la prière et nous croirons avoir dans votre excellence près du roi de l'univers un protecteur aussi puissant par ses vertus qu'il est utile par son génie au monarque bien aimé qui fait le bonheur de la France ».

Nous sommes, Monseigneur de votre excellence ses très humbles serviteurs. /GALAND – HUIN.

A quoi le ministre a répondu :

« Paris 24 décembre 1825 »

Ministère de la Guerre

Cabinet du Ministre

Messieurs,

J'ai reçu lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au nom des habitants d'Autigny. Je vous prie de recevoir et de leur faire tous mes remerciements et d'être auprès d'eux les interprètes de mes sentiments. J'accepte avec empressement la proposition que me fait votre commune. J'ai lu avec sensibilité les expressions du souvenir que l'on m'y conserve : mon cœur reconnaissant n'a oublié ni les soins que l'on y prodigua à mon enfance ni les marques d'intérêts que j'y ai reçues des habitants dans des tems de malheur.

Je verrai avec grand plaisir mon nom s'associer à celui d'une famille dont je me suis toujours regardé comme un des membres et en particulier à celui d'une personne de cette famille dans laquelle on voit briller à la fois tout ce que la piété a de plus touchant et tout ce que la société a de plus aimable. Je ne puis songer sans attendrissement que je vais consacrer par un moment pieux le souvenir du tems que j'ai passé parmi les bons habitants d'Autigny en même tems que la preuve des sentiments qu'ils m'ont conservés. Je désire et j'espère aller moi-même un jour les en remercier et les assurer de la constance de mes sentiments pour eux. Recevez / Le Monseigneur de CLERMONT TONNERRE²

¹ Marie Gaspard marquis de Clermont Tonnerre (grosse cloche).

² Gaspard de Clermont Tonnerre, 5^{ème} duc de Clermont-Tonnerre, né le 27/11/1779 à Paris et mort le 08/01/1865 au château de Glisolles (Eure) est un militaire et un homme politique français.